



# Autorisation d'intervention

## ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

### FORMULAIRE D'AUTORISATION D'ACCÈS ET D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

#### PROPRIÉTAIRE (ADRESSE POSTALE)

NOM \_\_\_\_\_

COMPAGNIE \_\_\_\_\_

REPRÉSENTANT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_

#### REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE (S'IL Y A LIEU)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_

#### ADRESSE DE L'INTERVENTION

ADRESSE \_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DES GRAFFITIS

DESCRIPTION \_\_\_\_\_

#### DIMENSIONS DES GRAFFITIS (EN PIEDS OU MÈTRES CARRÉS)

DIMENSIONS \_\_\_\_\_

#### ACCEPTATION

Je donne accès à la propriété localisée à l'adresse civique mentionnée ci-dessus aux représentants de l'arrondissement d'Outremont et de l'entrepreneur désigné par lui, afin qu'ils puissent exécuter sur ma propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis visibles de la voie publique. Les coûts des travaux effectués ainsi que les produits utilisés (à l'exception, le cas échéant, de la peinture fournie par le propriétaire) sont défrayés en totalité par l'arrondissement. Je reconnais que l'arrondissement ou l'entrepreneur, le cas échéant, n'ont aucune obligation de résultat.

De plus, je reconnais être avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées. De plus, je dégage l'arrondissement, ses préposés ou représentants, et l'entrepreneur, le cas échéant, de toute responsabilité face à un dommage causé sur ma propriété à l'occasion de l'exécution des travaux. J'autorise donc l'arrondissement et l'entrepreneur, le cas échéant, à procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis sur ma propriété. En signant et soumettant ce document, j'accepte que mes informations nominatives soient transmises au Service de police de la Ville de Montréal et que les policiers puissent me contacter au besoin.

SIGNATURE \_\_\_\_\_

\*DATE \_\_\_\_\_

\* NB: LA PRÉSENTE AUTORISATION EST VALABLE POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS.

# La lutte aux graffitis c'est l'affaire de tous !

## Service de police de la Ville de Montréal Poste de quartier 26 : 514 280-0126

Dès l'instant où vous constater la présence d'un graffiti sur votre propriété, il est important de le signaler à la police en remplissant un rapport d'événement. Plusieurs options sont disponibles pour la rédaction d'un rapport d'événement :

### Par Internet

- Remplir un rapport de police en ligne au [spvm.qc.ca](https://spvm.qc.ca)

### En personne

- PDQ 33 : 570, avenue Beaumont, stations de métro Parc et Acadie
- PDQ 26 : 7405, avenue Mountain Sights, métro Namur

Veillez noter que vous devez fournir des photos pour le rapport d'événement. Voir les précisions à <https://spvm.qc.ca/fr>

Dessiner un graffiti sur un bâtiment ou une construction sans y être autorisé par le propriétaire constitue un méfait au sens du Code criminel.

Votre collaboration à ce chapitre est essentielle. Elle permet au Service de police de la ville de dresser un portrait plus juste de la situation en cette matière et de cibler ses interventions en conséquence.

---

## Où puis-je déposer ce formulaire ?

UNE FOIS REMPLI, CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ OU RETOURNÉ AU :

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**  
ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT  
600, AVENUE DE LA GARE-DE-TRIAGE  
OUTREMONT (QUÉBEC) H2V 0A8

IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE DE LE FAIRE PARVENIR PAR TÉLÉCOPIEUR AU **514 495-7415**

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS COMPOSEZ LE 311**

---